

Grand Prix de France de Hoopers de la SCC **Règlement**

Le Grand Prix de France de Hoopers est ouvert à tous binômes de niveau 1, 2 ou 3, inscrits ou non sur un Livre des Origines Français (LOF) ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon trois niveaux de compétition spécifiques : Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3. Cette compétition réunit les binômes sélectionnés pour désigner les vainqueurs du Grand Prix de France de Hoopers de la S.C.C.

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France de Hoopers est régi par le règlement de Hoopers de la S.C.C. étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classe de compétition

Les compétiteurs seniors, handis et jeunes sont regroupés en une seule classe de compétition.

1.2. Niveaux de compétition

Trois niveaux de compétition sont définis :

- Niveau 1 sans chrono
- Niveau 2 sans chrono
- Niveau 3 sans chrono

1.3. Catégorie générale

Les chiens sont répartis en une seule catégorie générale conformément au règlement de hoopers de la S.C.C.

1.4. La zone de conduite

La zone de conduite mesure :

- 2m x 2m pour les niveaux 2 et 3
- 3m x 3m pour le niveau 1 et les compétiteurs handis (hors fauteuil roulant)
- 4m x 4m pour les compétiteurs handis en fauteuil roulant

En N2 et N3, la zone de conduite 3x3 est une préconisation pour le compétiteur handi. Ce dernier peut demander lors de l'inscription à l'événement qu'elle soit de 2m x 2m.

Précisions sur la sortie de ZDC pour les compétiteurs handis :

- en fauteuil roulant : dès lors que les roues arrière sont sur la limite de la ZDC, cela est considéré comme une sortie de ZDC.
- en déambulateur : ce sont les pieds du compétiteur qui sont pris en compte.

1.5. Disqualification spécifique au GPF

L'ensemble des points de disqualification du règlement en vigueur s'applique. De plus un binôme pénalisé de 3 fautes sur un parcours est disqualifié : une disqualification vaut à 50 points.

1.6. L'équipement du conducteur et du chien.

- Pendant le parcours de hoopers, le chien ne porte ni collier, ni harnais. Des bandages de protection pour les griffes parfaitement adaptés sont autorisés. Le commissaire hoopers peut exiger le retrait des bandages exagérés.
- Des élastiques ou pinces sont autorisés pour offrir au chien une meilleure visibilité.
- Les vêtements de protection pour les chiens sont interdits
- Le conducteur ne doit pas avoir de récompenses sur lui (friandises ou jouet).
- La laisse « TUG » ou ayant un jouet accroché dessus est interdite sur le terrain d'évolution.

1.7. Modalités de départ et de sortie de l'équipe

Le maître amène son chien au départ en laisse ou sans.

Concernant l'ensemble du matériel (laisse, collier/harnais), le conducteur a le choix de tout déposer dans le sas ou de le garder sur lui dans la ZDC (poche ou tour de cou).

Après son passage, le conducteur rattache son chien sur le terrain d'évolution ou dans le sas de sortie.

1.8. Temps de mise en place et de sortie

Un temps maximum de mise en place de 60s est autorisé (cette disposition ne concerne pas les compétiteurs Handis). Le décompte commence dès que le conducteur quitte son chien. Si le conducteur revient vers son chien pour le remettre en place, le décompte continue.

A l'écoulement 60 secondes, si le chien n'est pas parti, c'est une disqualification.

Un temps maximum de sortie du terrain de 30 secondes est autorisé (cette disposition ne concerne pas les compétiteurs Handis) : dès que le chien a franchi le dernier hoop, le décompte démarre et s'arrête lorsque le binôme est dans le sas de sortie. A l'écoulement de ce temps, si un membre du binôme est encore sur le terrain, c'est une disqualification.

1.9. Affichage des résultats

Les résultats sont affichés à la fin de chaque épreuve.
Les réclamations éventuelles sont portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
Les résultats complets sont affichés au plus tard 30 minutes après ceux de la dernière épreuve et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.10. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le commissaire le plus ancien dans la fonction) et le responsable de la CNEAC.

2. La compétition

La compétition se déroule sur deux jours consécutifs.

2.1. Conditions de participation

La période de validité des justificatifs s'étend du 1^{er} septembre au 31 août, dates incluses.

Date limite d'inscription : 31 août de l'année en cours.

Peuvent participer à cette compétition, 150 équipes remplissant les critères ci-dessous :

- Niveau 1 : avoir obtenu 8 pointages N1.
- Niveau 2 : avoir obtenu 8 pointages (N1+N2) dont a minima 3 en N2.
- Niveau 3 : avoir obtenu 8 pointages (N2+N3) dont a minima 3 en N3.

Les pointages réalisés en N0 ne sont pas pris en compte.

Est défini comme pointage, tout parcours totalisant 180 points minimum (règlement 2024) ou pénalisé de 5 points maximum (règlement 2025)

Deux conducteurs ne peuvent pas participer au GPF avec le même chien sauf si l'un des conducteurs est un conducteur U12.

Un conducteur U12 et un conducteur senior ne peuvent participer au Grand Prix de France avec le même chien que si les conditions de participation de chaque binôme sont respectées.

50 équipes sont sélectionnées par niveau pour participer GPF.

Si le quota n'est pas atteint en N3, le nombre manquant est reporté sur le N2.

Si le quota n'est pas atteint en N2, le nombre manquant est reporté sur le N1.

Il n'y a pas de report de report.

Les compétiteurs U12 sont hors quotas

Un compétiteur qui choisit de changer de niveau entre le 1^{er} septembre et le grand Prix de France perd sa sélection.

2.2. Numéro des concurrents :

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

2.3. Classements

Les classements sont effectués **conformément au règlement de hoopers de la SCC**, c'est-à-dire en tenant compte du nombre total de pénalités et par ordre croissant.

Un classement unique par niveau est réalisé.

2.4. Epreuves

Toutes les épreuves sont réalisées sans chronomètre.

Pour chaque niveau :

Le grand prix de France est organisé autour de trois manches de qualification et d'une épreuve finale. (2 manches le premier jour, 1 manche et l'épreuve finale le deuxième jour)

Les binômes sont qualifiés à l'épreuve finale au cumul des 3 manches dans l'ordre du classement avec un maximum de 15 points de pénalité.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Nombre d'équipes qualifiées	15	15	15

En cas d'ex-aequo, les équipes sont départagées à partir du nombre de pénalités.

Si le nombre d'équipes qualifiées prévu n'est pas atteint dans un niveau, l'organisation se réserve le droit de repêcher des équipes ayant 20 points maximum de pénalité.

2.5. Chiens en blanc

Un chien en blanc est prévu pour chaque niveau. Le chien en blanc ne peut pas être engagé à la compétition de même que son conducteur.

Le conducteur du chien en blanc doit :

- soit être licencié CNEAC
- soit être un conducteur étranger ayant déjà participé à des compétitions en France.

2.6. Temps de parcours maximum

Le temps de parcours maximum (du 1^{er} au dernier hoop) est de 2 minutes pour tous les niveaux.

2.7. Ordres de passage

Pour l'ensemble des niveaux

- Manche 1 : ordre de passage aléatoire
- Manche 2 : ordre de passage à l'inverse du classement de la manche 1
- Manche 3 : ordre de passage à l'inverse du classement du cumul de la manche 1 et la manche 2
- Finale : Ordre de passage aléatoire

Les ordres de passage sont impératifs, un binôme absent à l'appel de son dossard par le commissaire aux concurrents est enregistré comme « disqualifié » pour la manche. Au cas particulier, des modifications des ordres de passage peuvent-être faites par le représentant de la CNEAC ou son délégué.

2.8. Vainqueur du Grand Prix de France de Hoopers

Un titre de « vainqueur du Grand Prix de France de Hoopers » est décerné, par niveau, au vainqueur de l'épreuve finale.

En cas d'égalité sur un podium :

- Les binômes ex-aequo évoluent sur un second parcours.
- Si l'égalité persiste, les binômes ex-aequo évoluent en sens inverse sur ce second parcours.
- Si l'égalité persiste, les binômes ex-aequo sont départagés à partir du total des pénalités des 6 épreuves.

2.9. Des places hors quota pour le Grand Prix de France.

Les binômes vainqueurs de chaque niveau sont qualifiés d'office, hors quota, pour le grand prix de France de l'année suivante.